Conseil scolaire Viamonde

École secondaire Confédération

670, avenue Tanguay
Welland (Ontario) L3B 4G2
(905) 732-1361

2018-2019

CODE DE VIE

Personnel de l'école Confédération

Administration :

M. Martin Boudreault, directeur
Mme Natalie Simard, secrétaire

Personnel enseignant :

M. Fabien Dupont-Mattar
M. Marc Beauparlant
M. Mathieu Cyr
M. Jason Falardeau
M. Michel Rivard
M. Michel Gratton
M. André Guindon
Mme Laure Hamilton
Mme Elena Barbaresso
Mme Marie-Claude Leclerc
Mme Donna Gouliaeff
Mme Mary-Kathleen Warden
M. Peter Thanasse
M. Mario Descoeurs

Personnel de soutien :

Mme Amanda Turpin, aide-enseignante
Mme Riley Collins, éducatrice spécialisée
Mme Guylaine Tremblay, technicienne en bibliothèque
Mme Geneviève Girard, animatrice culturelle
Mme Réjeanne Grégoire, aide-enseignante
Mme Nicole Guillemette, travailleuse sociale
Mme Denise St-Onge, surveillante du midi

Personnel de conciergerie :

M. Michel Demers, concierge en chef
Mme Irène Goupil, concierge
Mme Lynne Morrison, nettoyeuse

Personnel de l'Équilibre :

Mme Terra Webster, enseignante
Mme Clarice Djuikouo, aide-enseignante
Mme Tammy Lemoyne, aide-enseignante

Absence de votre enfant

Système Delphin

Veuillez noter, qu'encore cette année, l'école utilisera un système automatisé pour communiquer avec vous lors de l'absence de votre enfant.

Il s'agit du système *Delphin* qui permet d'envoyer des textos, des courriels de façon plus sécuritaire et de laisser des messages vocaux enregistrés à la maison lors d'une absence non justifiée.

À cet effet, il est très important que vous avisiez l'école pour motiver l'absence de votre enfant :

Par téléphone au (905) 732-1361 poste 0
ou par courriel à : assiduite-CONF@csviamonde.ca
et ce, en tout temps, 24 heures sur 24.

Merci de votre collaboration et n'hésitez pas à communiquer avec le secrétariat pour toute question.

Formulaire d'autorisation et paiement

Guichet Viamonde

L'école utilise le portail de paiements « Guichet Viamonde » qui est parrainé par le site web School-Day. Ce portail permet aux parents de régler en ligne tous les frais d'activités de leur enfant avec Visa, MasterCard ou Interac et même de soumettre les formulaires d'autorisation requis pour les sorties. Guichet Viamonde est accessible en tout temps et à partir de n'importe quel navigateur Internet de façon sécuritaire et efficace. Il nous fera plaisir de vous assister pour créer votre compte si ce n'est déjà fait.

Vision / Mission de l'école

L'École Confédération reçoit des élèves de la 7e à la 12e année. Elle est l'unique école publique de langue française de la péninsule du Niagara.

L'École Confédération a pour mission de favoriser l'apprentissage de la langue française. Elle vise aussi à offrir une formation qui permet aux élèves diplômés de s'intégrer à notre société bilingue. Elle cherche à offrir un éventail de cours qui permettront à l'élève de continuer aux études postsecondaires ou de s'intégrer au marché du travail à la fin de ses études secondaires.

L'objectif le plus important de l'école est d'amener l'élève à reconnaître son potentiel. L'école veut aussi amener l'élève à développer son sens des responsabilités au sein de la société. L'École secondaire Confédération donne aussi aux élèves l'occasion de vivre différentes expériences curriculaires et extra-curriculaires qui leur permettent de se réaliser dans la société.

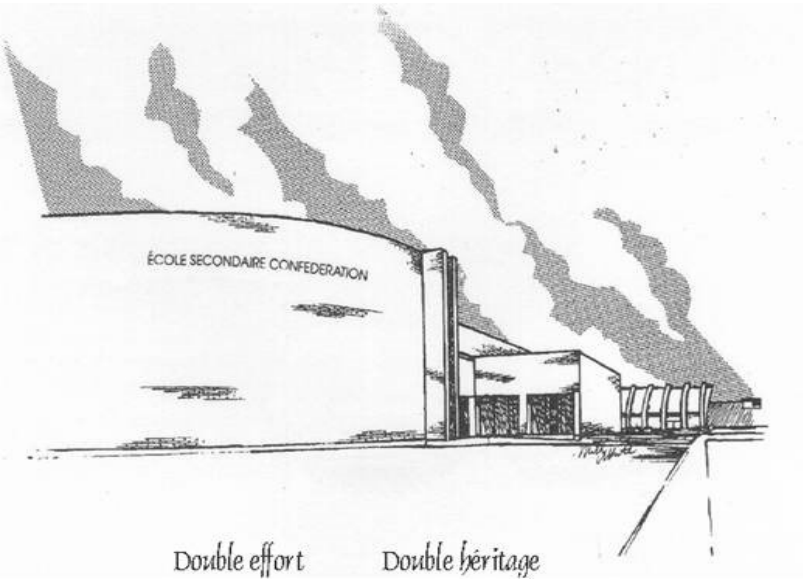

Mise en contexte

Province :
Le *Conseil scolaire Viamonde* (CSViamonde) applique les attentes du Ministère de l'éducation en ce qui a trait à la sécurité dans les écoles. La *Politique 3,32 - Stratégie pour la sécurité dans les écoles* découle des attentes provinciales.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés par chacune des personnes qui font partie de la communauté scolaire : élèves, parents, membres du personnel de l'école, bénévoles et personnes qui visitent l'école.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés en tout temps et en tout lieu lors d'activités scolaires ou parascolaires, à bord de l'autobus ou même lors d'activités personnelles qui pourraient avoir une incidence sur le climat à l'école.

Afin de créer un climat propice à l'apprentissage, le CSViamonde assure la mise en œuvre de mesures de prévention et de discipline progressive en matière de comportement. Les programmes de prévention et les interventions doivent tenir compte des caractéristiques des élèves et viser à corriger des comportements indésirables par des conséquences appropriées à l'infraction commise. En cas de récidive et selon la gravité des infractions, les principes de discipline progressive seront appliqués.

Conseil :
Dans son cadre d'imputabilité et de responsabilisation, le CSViamonde stipule des attentes élevées qui misent sur les valeurs de cohérence, de collaboration et de respect des différences pour ceux et celles qui y œuvrent. Ces valeurs sont également encadrées par les principes de valorisation, de leadership et de communication.

École :
L'école reflète les valeurs et les principes directeurs du CSViamonde dans ses normes de comportement et son code de vie. Le but de ces normes de comportement et de ce code de vie est d'assurer le meilleur environnement d'apprentissage pour tous les élèves. Ceci n'est réalisable, au sein de notre école, qu'avec une collaboration et un solide partenariat entre l'école, le foyer et la communauté.

Partenaires communautaires :
L'école aura recours, si la situation le mérite, aux partenariats communautaires avec les services policiers ou autres services communautaires qui peuvent appuyer l'école dans sa démarche auprès des élèves que ce soit pour de la prévention ou pour des interventions lors de comportements perturbateurs.

Droits et responsabilités

Droits
Pour chaque membre de la communauté scolaire, les normes de comportement et le code de vie sont fondés sur le droit :

- à un milieu qui favorise l'apprentissage et la réussite de chaque élève;
- au respect de la langue française et de la francophonie;
- au respect de soi et des autres;
- au respect des biens et des lieux;
- au respect de l'environnement.

Responsabilités
Afin de maintenir un climat sain où il fait bon vivre et apprendre en français, chaque membre de la communauté scolaire doit:

- contribuer à la réussite de chaque élève;
- promouvoir les valeurs spécifiques de la communauté; scolaire francophone ;

- faire de son école un lieu de respect et d'acceptation mutuels;
- acquérir la maîtrise de soi et la discipline personnelle;
- être un citoyen responsable;
- soutenir la mise en œuvre des normes de comportement et du code de vie;
- faire preuve d'engagement;
- maintenir une communication ouverte;
- observer les règles de propreté et d'hygiène.

L'élève doit également :

- se fixer des objectifs afin d'atteindre son véritable potentiel;
- développer son autonomie;
- s'engager face à ses apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique.

Les parents doivent également :

- appuyer leurs enfants dans leurs apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique;
- appuyer l'école dans la mise en place d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire pour tous les élèves; et
- informer l'école des inquiétudes concernant leurs enfants.

Les membres du personnel doivent également :

- offrir une programmation et un milieu d'apprentissage qui répond aux normes provinciales et qui engage l'élève tant sur le plan académique que comportemental;
- se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle;
- outiller tous les élèves de l'école afin de les rendre responsables de leur comportement et de leurs apprentissages.

La direction d'école doit également :

- s'engager à accompagner le personnel de l'école à l'établissement d'un milieu sécuritaire, accueillant et propice à l'apprentissage;
- se fixer des objectifs afin de développer son autonomie professionnelle;
- appliquer équitablement les normes de comportement et le code de vie à toute personne participant à la vie de l'école.

Code de conduite

La liste suivante ne se veut pas exhaustive.

Respect, civilité et civisme	
Traiter les gens avec civilité, dignité et respect	
NORMES DE COMPORTEMENT	**ATTENTES**
Respect des différences chez les gens de même que leurs idées et leurs opinions	Je respecte les autres et les traite avec équité sans égard à leur race, à leur ascendance, à leur lieu d'origine, à leur couleur, à leur origine ethnique, à leur citoyenneté, à leur religion, à leur sexe, à leur orientation sexuelle, à leur âge, leur handicap et tout autre motif de discrimination interdit par la loi.
Langage et politesse	J'utilise un langage verbal et non-verbal, convenable et approprié qui respecte toutes les personnes.

NORMES DE COMPORTEMENT	ATTENTES
Assiduité et ponctualité	J'arrive à l'heure à l'école et à mes cours. Je demeure à l'école et en classe pour tout le temps d'enseignement prévu. Toutes mes absences et mes retards doivent être justifiés par mes parents. Les élèves autonomes doivent également justifier leurs absences.
Honnêteté et intégrité	J'assume la responsabilité et les conséquences de mes actions. Je ne fais pas de plagiat. Je respecte les droits d'auteurs.

Respecter les biens et les lieux

NORMES DE COMPORTEMENT	ATTENTES
Soin des biens de soi, d'autrui et de l'école	Je prends soin de mes biens et de ceux des autres. Je garde tout le matériel scolaire, l'équipement et les lieux de l'école en bon état. Je m'engage à ne pas commettre de vol.
Soin des lieux	Je m'engage à faire ma part pour garder l'école propre à l'intérieur et à l'extérieur. Je ne commets pas de vandalisme.

Intimidation	
NORMES DE COMPORTEMENT	**ATTENTES**
Verbale	J'utilise un langage qui n'est ni obscène, ni vulgaire, ni harcelant, ni menaçant, ni nuisible à la réputation des autres et je n'encourage personne d'autre à le faire.
Physique	Je m'engage à ne pas poser des gestes d'intimidation tels que coups, bousculades, vol ou bris d'effets personnels et je n'encourage personne d'autre à le faire.
Sociale	Je m'engage à ne pas utiliser des paroles et des gestes d'intimidation qui auraient pour effet d'exclure des personnes d'un groupe, de propager des rumeurs ou des ragots et je n'encourage personne d'autre à le faire.
Électronique	Je m'engage à ne pas utiliser la technologie (ex., téléphones cellulaires, Internet, textos, autres applications) avec l'intention de propager des rumeurs, des remarques blessantes, des menaces ou toute autre commentaire qui pourraient être perçus comme de l'intimidation et je n'encourage personne d'autre à le faire.

Sécurité physique	
NORMES DE COMPORTEMENT	**ATTENTES**
Agression physique ou sexuelle	Je fais preuve d'un comportement non violent, exempt de menaces ou de contacts physiques inappropriés en tout temps. Je m'engage à maintenir un environnement sécuritaire et sans violence. Je m'engage à ne pas encourager une autre personne à menacer, infliger à autrui des dommages corporels ou poser des gestes inappropriés. Je m'engage à gérer les conflits de manière pacifique.
Alcool, drogues et médicaments	Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ni à fournir à d'autres de l'alcool, des drogues illicites ou des médicaments utilisés à des fins illicites. Je m'engage à ne pas être sous l'influence de l'alcool, de drogues illicites ou de médicaments utilisés à des fins illicites.
Armes	Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ou à fournir à d'autres toute arme légale ou illégale, toute réplique, tout objet pouvant être utilisé comme une arme. Je m'engage à ne pas menacer ou causer intentionnellement des blessures à autrui avec un objet.

Stratégies

Tout en souscrivant au principe de discipline progressive, l'école aura recours à des stratégies visant à appuyer l'élève dans ses apprentissages en matière de comportement.

La gravité du comportement perturbateur pourrait accélérer certaines étapes et ce en conformité avec la politique 3,32 du CSViamonde – *Stratégie pour la sécurité dans les écoles.*

Voici une liste non exhaustive d'interventions possibles. Les stratégies ne sont pas présentées dans un ordre séquentiel.

Rappel à l'élève Rencontre avec l'élève Fiche de réflexion Conseil de coopération Perte de privilèges Réparation des gestes posés Appel aux parents Rencontre des parents et de l'enseignant Retrait temporaire de la classe Retrait du transport scolaire Retrait d'une activité scolaire ou parascolaire La direction d'école rencontre l'élève Travaux communautaires	Médiation Retenue Implication du conseiller en assiduité Implication du personnel en travail social ou autre appui communautaire Remboursement de matériel endommagé ou volé Contrat avec la direction d'école ou le personnel enseignant Rencontre des parents avec la direction d'école Suspension de l'école variant entre un et 20 jours Renvoi de l'école Renvoi du Conseil

Routines / Attentes / Fonctionnement / Mode de fonctionnement

Pour assurer le bon fonctionnement de la vie à l'école, le code de vie s'avère précieux et indispensable.
Voici donc les routines et attentes propres à notre milieu scolaire.

Elément	Précisions
Activités périscolaires et parascolaires	Le parent doit compléter le formulaire requis dans Guichet Viamonde. Tel que stipulé dans le *Guide des sorties éducatives du CSViamonde*, l'élève doit fournir une permission **écrite ou électronique** afin de participer à toute sortie ou activité.
Affichage dans l'école	La direction d'école doit approuver tout affichage qui se trouve dans les lieux communs de l'école.
Appareils cellulaires et articles électroniques	Afin d'assurer un climat propice aux apprentissages et à la concentration, l'élève de 7e-8e année n'a pas son cellulaire avec lui ou sur son bureau sur les heures de classe. L'utilisation du téléphone cellulaire est permise dans les salles de classe avec l'autorisation de l'enseignant ou pour un projet particulier. L'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol des cellulaires ou articles électroniques des élèves.
Appels téléphoniques	Seuls les messages urgents de la part des parents seront transmis aux élèves.

Élément	Précisions
Casiers	Le casier est la propriété de l'école. Par conséquent, la direction a le droit d'inspecter le casier de l'élève en tout temps, en sa présence. L'élève doit tenir son casier propre. Tout affichage doit être conforme au code de vie de l'école. Pour des raisons de sécurité, l'utilisation du cadenas est obligatoire. L'élève doit fournir la combinaison de son casier au secrétariat. Les casiers des vestiaires du gymnase sont mis à la disposition des élèves uniquement lorsqu'ils participent aux activités sportives ou aux cours d'éducation physique. Les élèves doivent vider ce casier à la fin de chaque période. **N.B.** Les vestiaires seront vidés par l'équipe de la conciergerie à tous les soirs.
Centre de ressources / Bibliothèque (Place Parent)	Tout matériel emprunté doit être retourné à temps et en bon état. Tout matériel scolaire endommagé ou perdu devra être remboursé. Les heures d'ouverture du Centre de ressources sont : **7h50 à 15h**
Circulation dans l'école	Les élèves doivent se déplacer de façon ordonnée dans l'école. Les élèves doivent se trouver dans les endroits désignés par l'école quand ils ne sont pas en classe. Pendant les périodes de travail, les élèves doivent se rendre à la cafétéria ou à la bibliothèque.

Elément	Précisions
Danses	Le code de vie de l'école est de vigueur durant les danses scolaires. Toute personne qui y participe doit le respecter. Tout invité doit d'abord faire l'objet d'une vérification et présenter une pièce d'identité (carte d'étudiant, permis de conduire, etc.) à son arrivée. L'élève et son invité doivent entrer à la danse ensemble et en sortir ensemble également. L'élève qui désire participer à une danse doit assister à tous ses cours la journée même de la danse.
Frais d'activités	Des frais de 40$ sont demandés aux élèves afin de financer des activités extracurriculaires éducatives, culturelles et sportives.
Langue de communication	La langue de communication à l'école est le français en tout temps et en tout lieu et lors des activités scolaires. La langue française doit être utilisée dans tous les échanges sauf dans les cours d'anglais.

Elément	Précisions
Manifestation d'affection excessive ou amoureuse	Les manifestations exagérées d'affection ou d'intimité n'ont pas leur place à l'école.
Médicaments	Une autorisation écrite des parents est nécessaire pour l'administration d'un médicament qui doit être pris à l'école. Le médicament autorisé doit être remis au secrétariat pour entreposage.
Objets de valeur et biens personnels	L'école déconseille d'apporter des articles de valeur à l'école. Ceux-ci demeurent la responsabilité du propriétaire. Les objets ou documents qui affichent un thème violent, raciste ou dérogatoire n'ont pas leur place à l'école.
Objets trouvés	Tout objet trouvé est rapporté au secrétariat ou à la conciergerie.
Période du repas	L'élève est responsable de garder cet endroit propre, de jeter ses déchets et de ranger les cabarets. Les élèves de 7^{e} et 8^{e} année ne peuvent quitter le terrain scolaire sans la permission écrite des parents.
Salle de toilettes	L'élève doit demander la permission de l'enseignant avant de quitter la classe pour la salle de toilettes.
Système d'alarme	Le système d'alarme à incendie n'est activé qu'en cas d'urgence.

Élément	Précisions
Tenue vestimentaire	Puisque l'école est un lieu travail éducatif, chacun doit s'y présenter dans une tenue vestimentaire appropriée. Le port des vêtements qui couvrent bien l'ensemble des régions de la poitrine, de l'abdomen, des cuisses, des épaules et qui ne laissent voir les sous-vêtements est exigé de chacun et chacune. Les vêtements doivent être dépourvus de messages de nature violente, sexuelle, sexiste, raciste, dérogatoire ou faisant la promotion d'objet ou de substance illicite.
Transport scolaire	Chaque élève doit démontrer du respect envers les autres élèves et le chauffeur. L'élève doit toujours prendre l'autobus qui lui est assigné. Aucun changement ne sera autorisé. À la fin de la journée, l'élève se rend calmement à l'autobus à temps. L'élève doit suivre tous les règlements établis par le service du transport et le Conseil scolaire (Voir Guide du transport à www.francobus.ca)
Travaux scolaires et devoirs	Voir politique de l'école sur la réussite scolaire.
Usage du tabac	L'usage de tabac est strictement interdit sur les lieux scolaires selon la loi. L'endroit désigné à cet effet à l'école est sur le trottoir face aux bancs situés à l'entrée principale de l'école.

Elément	Précisions
Utilisation des ordinateurs et équipements scolaires	Les élèves s'engagent à respecter les normes établies par le CSViamonde et à remettre le formulaire de consentement d'utilisation de l'Internet et du réseau du CSViamonde. L'accès aux ordinateurs doit se faire sous la supervision d'un adulte.
Vélos, planches à roulettes, patins à roues alignées	L'utilisation de la planche à roulettes ou les patins à roues alignées sur les lieux scolaires est interdite. Les vélos doivent être rangés aux endroits désignés.
Ventes / Activité de financement	Toute activité de financement doit être autorisée par l'école. Toute vente ou troc non autorisé n'a pas sa place à l'école.
Visiteurs	La présence de toute personne sur les lieux scolaires doit être autorisée par la direction d'école. Toute personne qui entre à l'école doit passer au secrétariat et signer le registre des visiteurs.
Voitures à l'école	L'école ne prendra aucune responsabilité quant à l'usage de véhicules personnels à l'école ou pendant l'horaire scolaire.

Elément	Précisions
Nourriture et breuvages dans la salle de classe (incluant la bibliothèque, le gymnase et l'amphithéâtre)	La nourriture est interdite dans la salle de classe. La nourriture est seulement permise dans la cafétéria. En ce qui concerne la bibliothèque et les laboratoires d'informatiques, les breuvages et la nourriture sont interdits.
Sacs d'école et manteaux	Les sacs d'école et les manteaux ne sont pas permis dans la salle de classe. Vous devez garder ces derniers dans votre casier.
Assiduité	Le parent a le devoir de signaler toute absence de son enfant par courriel à : assiduitéconf@csviamonde.ca par téléphone au : (905) 732-1361 Toute absence non motivée devra être justifiée dès le retour de l'élève à l'école soit par courriel ou par téléphone à : simardn@csviamonde.ca Une note médicale pourrait être exigée.

HORAIRE DE LA JOURNÉE SCOLAIRE

PALIERS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE	
8h15 à 9h30	Période 1
9h30 à 9h40	Pause et transition
9h40 à 10h55	Période 2
10h55 à 11h40	Dîner
11h40 à 12h55	Période 3
12h55 à 13h05	Pause et transition
13h05 à 14h20	Période 4

École secondaire Confédération
670, avenue Tanguay
Welland, Ontario L3B 4G2
(905) 732-1361
confederation@csviamonde.ca
http://confederation.csviamonde.ca

Conseil scolaire Viamonde
116, Cornelius Parkway
Toronto, Ontario M6L 2K5
1-888-538-1702
http://www.csviamonde.ca